

## **Préambule**

L'objet des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les "CGV") est de fixer les obligations respectives de la société SOGECLUB et du client dans leurs relations contractuelles relatives à la vente de Séjours locatifs (ci-après "le(s) client(s)"). Le fait pour SOGECLUB de ne pas se prévaloir de l'une ou de plusieurs des dispositions des CGV ne saurait être assimilé à une renonciation. Toute réservation implique l'application sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document, sauf accord dérogatoire écrit et préalable de SOGECLUB. Ces conditions générales s'appliquent à tous les clients.

## **Généralités**

Les CGV sont composées des présentes conditions de vente littéraires qui définissent les conditions de règlement et des tableaux de tarifs qui en font partie intégrante. Tout autre document que les CGV et notamment les catalogues, prospectus, publicité, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative.

## **1. PRESTATIONS ET RESERVATIONS**

Les éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion de nos séjours sont déterminés sur nos catalogues et notre site internet. Les informations touristiques sont données au titre de renseignements généraux. Exemple : piscine communale à proximité, établissement thermal sur la station, patinoire. Pour connaître les dates d'ouverture de ces établissements et obtenir des renseignements complémentaires, il est nécessaire de vous adresser aux établissements eux-mêmes. Sogecub se réserve toutefois expressément la faculté d'apporter des modifications aux informations qui figurent sur nos catalogues et notre site internet.

### **Réservation et règlement des séjours**

Votre demande d'inscription doit être accompagnée d'un acompte représentant 25 % du prix total TTC du séjour, à nous faire parvenir dans un délai de 72 heures à compter de votre réservation. Celle-ci ne deviendra définitive qu'après l'enregistrement de votre acompte. Le solde du prix devra être acquitté au plus tard trente jours avant la date d'arrivée.

ATTENTION : passés ces délais, si nous n'avons pas reçu votre règlement d'acompte ou de solde, nous considérerons votre réservation comme annulée et nous remettrons en vente les prestations correspondantes. En outre, les conditions d'annulation vous seront appliquées.

À réception de votre acompte, une confirmation de séjour vous sera adressée précisant le solde restant à payer. Chaque règlement doit être accompagné de la référence du dossier apparaissant sur votre confirmation de séjour. Toute personne se présentant sur un lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde se verra refusée.

En cas d'inscription moins de trente jours avant l'arrivée, le client devra s'acquitter de l'intégralité du prix à la réservation. La date à laquelle cette réservation pourra éventuellement intervenir ne nous permettra pas toujours de vous adresser une confirmation de séjour. Vous serez alors réputé avoir accepté l'ensemble des indications figurant sur nos catalogues et notre site internet ou portées oralement à votre connaissance.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué et le nombre de personnes mentionné sur le contrat.

### **Modes de règlement du séjour**

Vous pouvez régler votre séjour par tout mode de paiement en agence, par internet ou par téléphone, soit au choix :

- par chèques bancaires à l'ordre de "Sogecub Vacances",
- par chèques vacances (souche de chaque chèque obligatoire).

SOGECLUB a reçu l'agrément de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, vous pouvez les utiliser pour tous vos séjours.

Nous vous conseillons de les envoyer en recommandé avec votre numéro de dossier. Les chèques non envoyés en recommandé et non réceptionnés par SOGECLUB sont sous la responsabilité du client. Ils sont valables pour leur valeur nominale jusqu'à concurrence des sommes dues en règlement de votre séjour, au plus tard lors du paiement du solde. Adressez-vous à votre entreprise, votre comité d'entreprise ou tout autre organisme habilité à les délivrer. En cas d'annulation, le remboursement éventuel se fera par chèque bancaire ou virement.

- par cartes bancaires : Visa, Eurocard/Mastercard par téléphone ou notre site internet

Les paiements des personnes vivant hors de France s'effectuent uniquement par carte bancaire, ou virement accompagné du bon de réservation.

## **2. TARIFS**

Réductions de prix – Opérations promotionnelles.

Si vous êtes bénéficiaire d'une réduction de prix au titre d'une opération promotionnelle, vous devez vous en prévaloir dès votre réservation. Une fois la confirmation ou la facture émise, le client ne pourra plus se prévaloir d'aucune réduction.

Par ailleurs, les réductions de prix ou opérations promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, sauf si le cumul est expressément mentionné.

Tout séjour écourté ou prestation non consommée (comprise dans les forfaits, mentionnée dans la facture ou achetée sur place) ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Pour rappel : annulation/ interruption de stages, non consommation de prestations.

Prolongation de séjour : toute prolongation effectuée et réglée directement sur le site se fera sur la base tarifaire en vigueur (pas d'application de tarif promotionnel ni de réduction partenaire).

Nos tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises (hors taxe de séjour), incluant notamment la TVA au taux applicable au jour de la réservation. Nos tarifs TTC sont sujets à modification dans l'éventualité d'une augmentation des taux des taxes auxquelles nos séjours sont assujettis.

### **3. TAXES DE SÉJOUR**

La taxe de séjour est collectée pour le compte des municipalités

### **4. FRAIS DE DOSSIER**

Chaque réservation donne lieu à la perception par SOGECLUB de frais d'agence de 35 euros. Ces frais feront l'objet d'un remboursement que si l'annulation est du fait de SOGECLUB.

### **5. DÉPÔT DE GARANTIE**

Un dépôt de garantie de 500 euros vous sera demandé par appartement et de 2000 euros par villa et chalets. Il est à verser à l'arrivée. Il vous sera restitué à l'issue du séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par un état des lieux de sortie contradictoire. La retenue du dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Un second dépôt de garantie forfaitaire de 150 euros vous sera également demandé à votre arrivée pour un appartement et 500 euros pour une villa ou un chalet, (1000 euros pour les produits prestiges) celui-ci couvrira les éventuels frais de nettoyage au moment de votre départ, si celui-ci n'avait pas été effectué comme il se doit par vos soins.

### **6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Un règlement intérieur est affiché dans chaque logement. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

Piscine : l'accès des enfants aux piscines ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents/représentants légaux ou tout autre adulte habilité par ces derniers et sous leur surveillance et responsabilité.

Dans l'hypothèse où le client occasionne des dommages corporels ou matériels, sa responsabilité civile pourra être recherchée en vue d'un dédommagement.

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des logements qui sont non-fumeur.

### **7. RESPONSABILITÉ**

SOGECLUB est responsable de la bonne exécution de toutes obligations résultant du contrat. Toutefois, SOGECLUB sera exonéré de tout ou partie de sa responsabilité dans les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou à un cas de force majeure définie à l'article 1148 du Code civil. Il est par ailleurs précisé que les prestations non délivrées par SOGECLUB au cours du séjour relève de la responsabilité exclusive des prestataires extérieurs en charge de leur organisation.

### **8. PERTES, VOLS, DÉGRADATIONS**

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans les résidences, tant dans les appartements, les villas, que dans les parkings ou les locaux communs (local à skis, à vélos...). Nous vous conseillons de contacter votre compagnie d'assurances afin d'obtenir si nécessaire une extension de vos garanties personnelles.

### **9. ASSURANCES OPTIONNELLES**

Pour vous permettre de partir en vacances en toute tranquillité, nous vous proposons, au moment de votre réservation de souscrire

une assurance qui couvre :

- l'assurance annulation/interruption de séjour.
- l'assurance modification de réservation.
- l'assistance rapatriement.
- l'assurance des bagages.

Voir détails dans le contrat de l'assurance souscrite

En effet, en cas d'annulation ou d'interruption de séjour, SOGECLUB ne pourra procéder à un remboursement du séjour non consommé que si l'annulation est de son fait. Nous vous engageons donc vivement à contracter cette assurance qui vous permettra d'être indemnisé ou rapatrié sans soucis. Les conditions générales complètes peuvent être envoyées sur simple demande avant toute souscription et seront en tout état de cause transmises au plus tard au moment de la confirmation de séjour (cette prime d'assurance ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement).

### **10. ANNULATION DU FAIT DU CLIENT**

Toute annulation doit être notifiée à SOGECLUB par lettre recommandée avec A.R. La date retenue pour rendre opposable au Client la modification (ou annulation) du séjour sera la date de l'émission de la lettre avec A.R., le cachet de la poste faisant foi.

SOGECLUB procède via l'assurance au remboursement des sommes versées (hors frais de dossier et montant de l'assurance toujours conservés par SOGECLUB), déduction faite des sommes retenues à titre de pénalités d'annulation selon le barème suivant:

- Annulation d'un séjour :

- Plus de 45 jours avant la date de départ de début de séjour, 75 euros par dossier.

- Entre 30 jours et jusqu'à 44 jours avant la date du début du séjour, 25% du montant du dossier.

- Entre 29 jours et jusqu'à 21 jours avant la date du début du séjour, 50 % du montant du dossier.

- Entre 20 jours et jusqu'à 10 jours avant la date du début du séjour, 75 % du montant du dossier.

- Entre 9 jours et moins avant la date du début du séjour, 100 % du montant du dossier.

En cas d'annulation après inscriptions multiples, SOGECLUB appliquera les présentes conditions d'annulation pour chacun des séjours annulés.

## **11. REMISE DES CLEFS**

L'accueil et la remise des clefs se font à l'agence « SOGECLUB », sauf tout autre lieu indiqué préalablement par l'Agence.

La remise des clés s'effectue à partir de 17 h jusqu'à 19 h le jour de votre arrivée. Ces clés devront être rendues avant 10 h le jour de votre départ. Pour les week-ends et les ponts (périodes hors juillet/août), les arrivées sont possibles à partir de 12h les samedis et jours fériés. Les clés devront être rendues avant 14 h le dimanche ou jours fériés. Exceptionnellement, après accord de l'Agence, le preneur pourra prendre possession des lieux loués en dehors des heures ouvrables à la condition d'avoir acquitté le solde de la location et la caution, par chèque séparé, par courrier préalablement à son arrivée. En raison de l'affluence les jours d'arrivée, aucun locataire ne pourra être accompagné jusqu'au lieu de location. Aussi, lors de la remise des clefs, un plan de la situation et des explications relatives à la mise en fonction de l'électricité et de l'eau pourront lui être fournis.

## **12. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES**

- L'Agence ne peut procéder à la vérification des lieux et de l'inventaire en présence du locataire compte tenu du très grand nombre d'arrivées et de départs en même temps. L'état des lieux est fait systématiquement avant l'arrivée du locataire et, au départ, avant la remise des clefs au locataire suivant ou, en cas de non reprise, dans les quarante-huit heures.

Dans chaque meublé est affiché l'inventaire précis du mobilier et matériel.

Toute réclamation concernant les lieux et l'inventaire devra être présentée, par écrit, par email, à l'agence dans un délai de vingt-quatre heures suivant la remise des clefs à votre arrivée. A défaut les lieux, inventaire et matériel seront réputés conformes et en bon état.

- Equipement du meublé :

Le meublé est équipé en mobilier, nécessaire pour cuisiner et vaisselle en nombre suffisant pour accueillir le nombre maximum de personnes précisé dans le présent contrat de location.

Il est à noter que les couvertures sont fournies. Seuls, le linge de maison et les draps ne sont pas prévus dans la location.

- Consignes au départ des lieux :

A son départ, le locataire est tenu de couper le courant électrique en actionnant le commutateur-disjoncteur du meublé, laisser ouvert le réfrigérateur, fermer soigneusement les locaux (volets et stores bannes) et remettre les clefs à l'Agence le jour prévu au contrat.

## **13. OCCUPATION**

Le locataire occupera les lieux personnellement et « en bon père de famille ». Il ne pourra prêter ou sous-louer les lieux à des tiers, même à titre gratuit. Aucune activité commerciale ou professionnelle ne pourra être exercée dans les lieux. Le locataire s'oblige à respecter le règlement intérieur ou de copropriété.

Le meublé ne pourra EN AUCUN CAS être occupé par un nombre de personnes supérieur à celui précisé au contrat correspondant à l'équipement dont il est pourvu.

A défaut, le contrat pourra être résilié immédiatement sans réduction du prix de location initial.

Les interruptions de fonctionnement dans les services généraux et, notamment, du chauffage, de l'eau chaude et froide, de l'électricité..., de même qu'au niveau des services publics: déneigement, eau, électricité, etc..., ne pourront justifier une réduction de loyer si elles ne sont pas dues à un acte de volonté du bailleur. L'agence décline toute responsabilité pour les privations et diminutions de jouissance ne provenant pas de son fait; de même, en cas de retard de toute entreprise à réaliser des travaux de réparation dans les lieux.

En période d'hiver, le locataire sera tenu responsable de tous dégâts survenus par suite du gel, dus à son inattention ou sa négligence (fenêtres et portes laissées ouvertes, etc.. ). Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence, le mauvais usage ou le défaut d'entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Il est demandé de respecter les consignes en matière d'économies d'énergie.

L'agence se réserve le droit de visite et celui de faire visiter les lieux loués pendant la période de location et, notamment, en cas de mise en vente des locaux,

## **14. POUR VOS ANIMAUX FAMILIERS**

Les animaux domestiques ne peuvent pas être admis dans tous les logements. Les animaux domestiques ne peuvent être admis que dans certains logements et sur demande, sous réserve des règles élémentaires d'hygiène, des dispositions vétérinaires (carnet de vaccination à jour...) et du règlement de la copropriété. Règlement sur place ou à la réservation: 70€ / animal / semaine ou 10€ /animal / jour pour les courts séjours. Nous attirons l'attention des familles sur les risques de se voir interdire l'accès au logement si ces règles n'étaient pas respectées.

#### **15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, vous êtes informé que nous pouvons être amenés à transmettre les informations collectées à des tiers à des fins de marketing ou de promotion. La collecte de votre adresse email lors de votre réservation est nécessaire au traitement de votre commande et à la gestion de nos relations commerciales. Notre société est seule destinataire de ces informations. Conformément à la loi susvisée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour le traitement des renseignements vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à SOGECLUB 823 Allée des Goelands 34280 La Grande Motte - France. De même, vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres en écrivant à l'adresse précitée. Par ailleurs, par application des dispositions de l'article L.121-34 du Code de la Consommation, SOGECLUB vous informe du droit dont vous disposez de vous inscrire sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique.

#### **16. RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation après votre séjour pourra faire l'objet d'un courrier adressé par lettre recommandée avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai d'un mois après la fin de votre séjour sans omettre votre numéro de dossier.

#### **17. PRESTATIONS EXTERNES**

Les prestations externes liées aux cours de ski (ESF), aux remontées mécaniques, aux forfaits forme/loisirs, thalasso, ou au matériel de ski sont achetées par SOGECLUB pour le compte de ses clients. SOGECLUB agit en qualité de mandataire. Toute annulation de ces prestations externes qui interviendrait du fait du client dans un délai de 7 jours avant la date de début du séjour donnera lieu à la facturation par SOGECLUB au client de l'intégralité du montant des prestations.

#### **18. RETARDS DE PAIEMENT**

Il est précisé que tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal. Par ailleurs et conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2012, il est précisé que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à payer en plus des pénalités de retard s'élèvera à un montant de 40 euros.

#### **19. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION**

Toutes les ventes conclues avec les consommateurs domiciliés en France et à l'étranger sont régies par le droit français. Tout différend sera tranché par les juridictions françaises.

#### **LE FAIT DE RESERVER UN APPARTEMENT PAR NOTRE INTERMEDIAIRE IMPLIQUE L'ADHÉSION COMPLÈTE À NOS CONDITIONS GÉNÉRALES**

La Sarl Agence du Golf : SOGECLUB au capital de 18000 € – Immatriculée au Registre du commerce de Montpellier sous le numéro 48799345300017 représentée par son Gérant Monsieur Cyril CAFFIN. Siège social : Sogclub 823 Allée des Goélands 34280 La Grande Motte - France. Caisse de Garantie : La SOCAF : 25 Avenue de Suffren 75015 Paris

En cas de fautes d'impression ou d'oublis sur le site internet, SOGECLUB se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ses documents. (Illustrations et photos non contractuelles).